INTERNATIONAL HYDROGRAPHIC ORGANIZATION

ORGANISATION HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONALE

Dossier du B HI No.S3/3055

LETTRE CIRCULAIRE 58/2008
8 juillet 2008

54e SESSION DU SOUS-COMITE DE LA SECURITE DE LA NAVIGATION DE L'OMI

Références: a) CL 33/08 du 2 avril
b) CL 42/08 du 29 avril.

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1 La 54e session du Sous-Comité de la sécurité de la navigation (NAV) de l'OMI s'est tenue au Siège de l'OMI à Londres, du 30 juin au 4 juillet 2008. L'OHI était représentée par le Vice-Amiral Maratos, Président, le capitaine de vaisseau Ward, Directeur et le CC Shipman, Adjoint technique (Hydrographie). Le BHI remercie les nombreux chefs et représentants des Services hydrographiques qui ont participé à la 54e réunion du NAV et qui ont apporté leur soutien à l'OHI. L'ordre du jour du Sous-Comité était très chargé et, à ce titre, :

Le point 3 de l'ordre du jour	"Organisation du trafic maritime, comptes rendus de navires et questions connexes ";
Le point 5 de l'ordre du jour	"Amendements aux Dispositions générales relatives à l'organisation du trafic maritime";
Le point 13 de l'orde du jour	"Elaboration d'une stratégie en matière de navigation électronique"; et
Le point 14 de l'ordre dujour	"Elaboration des prescriptions relatives à l'emport d'ECDIS"

étaient tout particulièrement d'intérêt pour les Etats membres de l'OHI. Le projet de rapport de la 54e réunion du NAV (NAV54/WP.7) a été posté sur le site web de l'OHI (www.iho.int > INT Organizations > IMO) et le rapport final (NAV54/25) le remplacera dès qu'il sera mis à disposition par l'OMI. Il est important de noter que de nombreuses modifications au projet de rapport ont été proposées et qu'elles seront ultérieurement portées sur le rapport final.

<u>Elaboration des prescriptions relatives à l'emport d'ECDIS</u>

2 L'OHI a présenté les deux documents suivants au titre de ce point de l'ordre du jour :

NAV 54/14/5 Evaluation de la disponibilité des cartes électroniques de navigation (ENC)
NAV 53/14/6 Etablissement du catalogue complet en ligne des cartes marines officielles disponibles

Six documents supplémentaires ont été soumis par la Norvège (NAV 54/14), l'ICS (NAV 54/14/1), le Royaume-Uni (NAV 54/14/2), l'Australie (NAV 54/14/3 et corrigendum), le BIMCO/OCIMF (NAV54/14/4), et le Libéria /les Iles Marshall / le Vanuatu (NAV54/14/7). Tous ces documents sont disponibles sur le site web de l'OHI. L'OHI a fait une présentation sur la disponibilité des ENC et le catalogue de cartes marines en ligne de l'OHI au cours du premier après-midi de la semaine de la réunion. Le BHI avait également préparé une série de posters présentant la disponibilité actuelle et prévue des ENC ainsi qu'une série d'autres posters soulignant les travaux de l'OHI. Ces posters ont été montrés durant la présentation et pendant plusieurs jours d'affilée. La présentation a été bien accueillie et de nombreux commentaires favorables ont été reçus.

3 Au cours de la discussion, aucun Etat ni aucune organisation ne s'est opposé à l'introduction d'une prescription obligatoire d'emport même si une très petite minorité a considéré que des dates précises ne pouvaient être arrêtées avant que les ENC ne soient disponibles et pas seulement espérées. La grande majorité des Etats et des organisations qui ont pris la parole étaient en faveur d'un compromis entre les dates/les classes de navires/les tonnages proposés par la Norvège (NAV54/14) et le RU (NAV54/14/2). Les représentants des Services hydrographiques et l'OHI ont rappelé au sous-comité la résolution de l'OHI visant à fournir une couverture adéquate en ENC avant 2010 et les activités de renforcement des capacités de l'OHI en la matière ainsi que la disponibilité permanente de l'Organisation à fournir son assistance en matière de production des ENC.

4 Suite aux discussions, le sous-comité a convenu de l'application échelonnée d'une prescription obligatoire d'emport pour l'ECDIS. Les dates proposées pour l'application vont de 2012 à 2018 selon la classe du navire et le tonnage. Le sous-comité a également convenu d'autoriser les Etats à permettre une exemption pour les navires qui doivent être retirés du service dans les deux années qui suivront la date d'application pertinente. Le sous-comité a préparé un projet d'amendements à la Règle 19 du Chapitre V de la Convention SOLAS afin d'y refléter les prescriptions obligatoires d'emport. Le sous-comité, à partir d'une proposition de l'Australie, a également convenu de publier une circulaire/SN intitulée : « Conseils pour le passage de la navigation avec des cartes papier à la navigation avec l'ECDIS ».

5 Le sous-comité, à partir des propositions de l'OHI et de la Chambre internationale de la marine marchande (ICS), a adopté la définition suivante eu égard à la « couverture appropriée en ENC » : « *Par disponibilité suffisante des ENC on entend une disponibilité équivalant à la meilleure couverture disponible avec des cartes papier provenant soit d'un service hydrographique assurant une couverture mondiale soit du service hydrographique de l'Etat côtier* ».

Le sujet de la disponibilité des ENC et du renforcement des capacités hydrographiques a également été soulevé dans le cadre du point 13 de l'ordre du jour sur l' « Elaboration d'une stratégie en matière de navigation électronique » comme indiqué ci-dessous.

6 Les amendements à la Règle 19 du Chapitre V de la Convention SOLAS vont maintenant être présentés à la 85e session du Comité de la sécurité maritime (MSC 85) en novembre 2008 pour approbation et, après cela, au MSC 86 en mai 2009 pour adoption. Le MSC 85 sera invité à approuver la circulaire/SN. Le MSC a également été invité à supprimer "L'élaboration des prescriptions d'emport pour l'ECDIS" du programme de travail du sous-comité.

<u>Elaboration d'une stratégie en matière de navigation électronique</u>

7 Le sous-comité a examiné le rapport du groupe de correspondance et les autres contributions et a finalisé un projet de stratégie pour examen par le MSC. Le sous-comité a également demandé au MSC d'inclure au programme de travail un point sur l' « Elaboration d'un plan de mise en œuvre d'une stratégie en matière de navigation électronique » sur quatre sessions (2009-2012). L'ECDIS et la disponibilité des ENC sont des éléments importants de la stratégie et il a été demandé à l'OHI de continuer à fournir au sous-comité les mises à jour annuelles sur la disponibilité des ENC et les activités en matière de renforcement des capacités en ce qui concerne la fourniture des ENC dans les eaux des Etats en développement et des petits Etats insulaires en développement.

8 Il est clair que la demande de l'OHI concernant les rapports annuels permettront que la question de la disponibilité des ENC, l'engagement de l'OHI à fournir une couverture appropriée en ENC conformément à la résolution adoptée à la XVII^{e} CHI, et les travaux de l'OHI visant à établir des capacités hydrographiques seront au centre des travaux de l'OMI. En conséquence, il est maintenant essentiel que les Etats membres coopèrent le plus largement possible pour faire en sorte que cette couverture soit atteinte avant 2010, comme cela a été clairement exprimé à l' OMI.

Organisation du trafic maritime, comptes rendus de navires et questions connexes

9 Le sous-comité a approuvé 7 dispositions nouvelles / révisées de séparation du trafic maritime, 5 autres mesures d'organisation du trafic maritime et 2 systèmes nouveaux/modifiés de comptes rendus obligatoires de navires qui vont être présentés au MSC pour adoption à sa 85e session en novembre 2008.

Amendements aux dispositions générales sur le trafic maritime

10 L'OHI, avec la Norvège et le Royaume-Uni, ont demandé au MSC 82 d'introduire un nouveau point de programme de travail sur l'ordre du jour du sous-comité NAV visant à modifier les dispositions générales sur le trafic maritime (résolution A.572(14) telle que modifiée) afin d'aligner la symbologie utilisée en matière de voies de circulation archipélagiques et de limites des systèmes de séparation du trafic avec celle actuellement incluse dans la publication M-4 de l'OHI. Le sous-comité NAV 54 a approuvé les modifications proposées et les a fait parvenir au MSC pour adoption sous réserve de l'approbation de l'Assemblée.

Questions diverses

11 Au titre des questions diverses l'OHI a présenté son document NAV54/INF.6 relatif à l'adoption des normes et spécifications révisées, à savoir : la 5e édition de la S-44; l'annexe A à l'Appendice 2 à l'édition 3.4 de la S-52 A; et l'édition 1.1 de la S-63. Il est fait référence à l'ensemble de ces normes et spécifications dans les résolutions de l'OMI et le sous-comité a pris bonne note des informations qui y sont fournies.

12 Les Etats-Unis ont présenté leur document NAV54/INF.7 "Spécification internationale de produit pour les données relatives à la protection du milieu marin à utiliser conjointement avec les ENC". L'OHI a informé le sous-comité que cette question serait examinée par le TSMAD de l'OHI et que le sous-comité serait informé des conclusions.

Election du Président et du Vice-Président pour 2009

13 Le Président, M. Kees Polderman (Pays-Bas) a annoncé qu'il prenait sa retraite après 11 années à la tête du sous-comité NAV. Le Vice-Président, M. Michael Sollosi des Etats-Unis a été élu président et le CV Raja Malik de Malaysie a été élu vice-président pour 2009.

Dates prévues pour NAV 55

14 Il est prévu que la 55e session du sous-comité de la sécurité de la navigation se tiendra du 27 au 31 juillet 2009.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération.

Pour le Comité de direction,

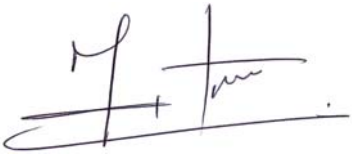

Vice-Amiral Alexandros MARATOS
Président